

Kinésithérapie

Le Numérique sans prise de tête

Télésanté, RGPD, IA : les essentiels pour le cabinet



Télésanté ou e-santé

La télésanté regroupe :

- la télémedecine (actes médicaux comme la téléconsultation ou la téléexpertise)
- les télésoins (actes non médicaux réalisables par les auxiliaires médicaux).

Télésoin

Le kiné peut réaliser certains actes à distance !

Dans quels cas c'est utile ?

- ✓ suivi d'exercices
- ✓ maintien de motivation
- ✓ patient isolé
- ✓ suivi post-op simple

Pas adapté pour :

- ✗ bilan initial complexe
- ✗ manipulation nécessitant contact
- ✗ patient en difficulté numérique majeure

Quelles conditions ?

- 1 patient déjà été vu au cabinet dans les 12 mois
- 2 aucun matériel spécifique n'est nécessaire
- 3 la séance est réalisée en **vidéo sécurisée**
- 4 cela reste **occasionnel** (<20 % de l'activité)

Comment faire ?

- ✓ Utiliser la solution de visio proposée par votre logiciel métier ou une autre **solution sécurisée**
- ✓ Choisir votre cotation et coefficient NGAP habituels et remplacer les lettres (ARL, TER, RPE...) par le **code TMK** tout en laissant le coefficient (le télésoin est remboursé comme en présentiel)



Une séance en visio ne remplace pas une séance en présentiel, il s'agit d'un **outil complémentaire**, à l'appréciation de chaque praticien.



Téléexpertise

Le kiné peut solliciter un avis spécialisé !

Dans quels cas c'est utile ?

- ✓ Besoin d'un avis spécialisé ou d'une orientation
- ✓ Question sur l'interprétation d'un examen
- ✓ Suivi post-chirurgical complexe
- ✓ Evolution inhabituelle, suspicion de complication
- ✓ Absence de progrès malgré la prise en charge

Pas adapté pour :

- ✗ Situation urgente / complication grave
- ✗ Besoin d'un examen physique approfondi
- ✗ Dossier insuffisant ou photos inexploitable

Quelles conditions ?

1. Obtenir l'accord du patient
2. Utiliser une **messagerie sécurisée**
3. Jusqu'à **2 actes/patient/an**

Comment faire ?

- ✓ Facturer avec la lettre-clé RQD (la CPAM verse 10 € par acte de demande)
- ✓ Trouver un spécialiste qui accepte de donner un avis en téléexpertise en vous connectant aux outils suivants (hébergés HDS - certification encadrée par l'Etat) :



Témoignage de Delphine Girard, kinésithérapeute,
sur l'utilisation d'Omnidoc :
www.youtube.com/watch?v=hUdZLoRqa-U



Sondage URPS Kiné IDF - 2025 83 kinésithérapeutes répondants

90%
souhaitent accéder
à la téléexpertise

Besoins les plus fréquents

1. Chirurgien-orthopédiste (74%)
2. Médecin généraliste (62%)
3. Rhumatologue (56%)
4. Gériatre (52%)
5. Neurologue (50%)

RGPD - Protéger les données patients



Chaque kiné est responsable des données qu'il utilise !

Chaque kiné doit pouvoir prouver sa conformité au RGPD.

Le RGPD, c'est le Règlement Général relatif à la Protection des Données personnelles.

Il encadre l'utilisation des données personnelles :

- Des patients, donc toute information électronique ou papier qui permet d'identifier une personne, comme le prénom, nom, identifiant, email, ainsi que les données de santé (bilans, rendez-vous, imageries...).
- Des autres personnes travaillant au cabinet dont les données sont traitées (associés, collaborateurs, remplaçants, stagiaires, secrétaires...)

4 bonnes habitudes numériques

1



Informers ses patients

- ✓ Que ses données sont enregistrées (papier ou informatique)
- ✓ Qu'elles ne sont utilisées que pour les soins et la facturation
- ✓ Qu'il bénéficie d'un droit d'accès à ses données

2



Verrouiller l'accès aux données

- ✓ Ranger les archives papiers ou numériques dans un espace sécurisé
- ✓ Verrouiller sa session lorsque non utilisée
- ✓ Utiliser logiciels et WIFI sécurisés (mots de passes non pré-enregistrés)

3



Rester vigilant sur le partage de données

- ✓ Vérifier l'expéditeur avant d'ouvrir une pièce-jointe
- ✓ Opter pour des messageries sécurisées (Mailiz-MSSanté, Santélien...)
- ✓ Limiter l'accès des applications aux données patients

4



Sauvegarder les données

- ✓ Faire des sauvegardes régulières ou automatiques des données

Incidents fréquents



✗ Ordinateur non verrouillé ou mot de passe trop simple

✗ mail envoyé au mauvais destinataire

✗ téléphone perdu et données patients dans les photos ou messages

✗ applications demandant trop d'autorisations d'accès

Vigilance accrue lors de l'usage de votre smartphone (moins sécurisés que les ordinateurs)

Les kinésithérapeutes libéraux ont l'obligation de pouvoir prouver leur conformité : prendre l'avis d'un DPO n'est pas obligatoire mais peut être utile pour aider à sécuriser ses données et à établir un registre des traitements (outil de traçabilité de la conformité).

Pour aller plus loin

Consultez notre dossier rédigé par Nesrine Benyahia, Docteur en droit de la santé.

Guide RGPD



A éviter

- ✗ Données patients par whatsapp
- ✗ Utiliser le WIFI public
- ✗ Partager ses mots de passe
- ✗ Laisser un ordinateur déverrouillé

Données traitées : Les données traitées par un kiné (dossier patient, bilan, etc.) sont considérées comme :

- A. Des données administratives internes
- B. Des données sensibles
- C. Des données confidentielles non sensibles



Réponse : B. **Douleurs et pathologies = données de santé = "sensibles"** au sens du RGPD → niveau de protection élevé obligatoire. ⚠

Personnes vulnérables : Vous prenez en charge un enfant ou une personne dépendante. Cela change-t-il vos obligations RGPD ?

- A. Non, mêmes règles
- B. Oui, même règle mais application adaptée
- C. Oui, et les règles sont différentes



Réponse : A. Au sens du RGPD un "simple" patient est déjà considéré comme une personne vulnérable.

Outils de messagerie : Un patient vous envoie des informations médicales par SMS ou WhatsApp. Pouvez-vous lui répondre sur ce même canal avec des informations de santé ?

- A. Oui, sans condition
- B. Oui, mais avec précautions
- C. Non, jamais



Réponse : B. WhatsApp, SMS et Gmail ne sont pas suffisamment sécurisés pour des données de santé :

- informer le patient des risques de fuites de données
- limiter aux échanges organisationnels (RDV)

Pour des données de santé, privilégier des outils sécurisés **certifiés HDS (sécurité et traçabilité)** tels que MSSanté, Apicrypt ou messageries intégrées aux logiciels métiers. ✓

Suppression des données : Un patient vous demande de supprimer son dossier. Que faites-vous ?

- A. Vous refusez (obligation de conservation)
- B. Vous supprimez tout immédiatement
- C. Vous supprimez les données médicales



Réponse : A (avec nuance). **La conservation du dossier médical est obligatoire** pendant 20 ans après la dernière venue et 10 ans après le décès ⚠

- Les **données nécessaires aux soins** doivent être conservées (ordonnance, bilan, comptes-rendus, et éventuellement téléphone/mail/adresse)
- Les données non nécessaires aux soins peuvent être supprimées **si demandé** (adresse postale obsolète, notes subjectives...)

IA - Utiliser l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle peut être utile au quotidien, mais son utilisation doit rester prudente.

Dans quels cas c'est utile ?



- ✓ Résumer un article scientifique
- ✓ Générer des idées d'exercices ou de prévention
- ✓ Aider à rédiger mails, comptes-rendus, supports de séance

2 réflexes pour utiliser l'IA générative

1

Protéger les données patients

- ✓ Ne pas rentrer de données identifiables dans une IA
- ✓ Vérifier les conditions de confidentialité des outils utilisés
- ✓ Privilégier des outils professionnels sécurisés et hébergés en europe, disposant de la certification HDS (hébergeur de données de santé)
- ✓ Informer vos patients de votre utilisation à l'IA



2

Garder un regard critique

- ✓ Vérifier les informations et les références proposées
- ✓ Adapter les contenus au patient et son contexte clinique
- ✓ Utiliser l'IA comme une aide, elle n'est pas décisionnaire



Pour aller plus loin

Consultez le communiqué de presse de la HAS :
www.has-sante.fr/jcms/p_3703069/fr/l-ia-generative-en-sante-oui-avec-un-usage-responsable

Position de la HAS



A éviter

- ✗ Utiliser des données de patients identifiables
- ✗ Diffuser un contenu sans vérification

Usage

Dans quel cas l'usage d'une IA est acceptable ?

- A. Formuler un texte sans données identifiantes
- B. Copier un dossier patient complet
- C. Discuter d'un cas patient avec des initiales



Réponse : A. Utilisation possible si les données sont **anonymisées** = la personne ne doit pas pouvoir être reconnue, même en croisant plusieurs informations (âge, lieu, initiales, profession, pathologie rare..). ⚠

Responsabilité

Qui est responsable du contenu généré par l'IA ?

- A. L'IA
- B. Le Kiné
- C. Le logiciel



Réponse : B. L'IA est un outil, **le kiné reste responsable de ce qu'il utilise, valide et transmet** comme informations et conseils. ⚠

Fiabilité

Une réponse générée par une IA est-elle toujours fiable ?

- A. Oui, si elle est bien formulée
- B. Non, même si elle paraît convaincante
- C. Oui, si elle concerne un sujet médical



Réponse : B.

Les IA peuvent se tromper, inventer des informations, citer des sources qui n'existent pas...Une réponse peut être plausible mais fausse.

- → **Prenez l'habitude de vérifier ! ✓**

Environnement

L'impact environnemental de l'IA vient surtout :

- A. De sa construction (entraînement initial)
- B. De sa construction + utilisation massive
- C. De son utilisation uniquement



Réponse : B.

Les IA consomment beaucoup d'énergie lors de leur entraînement initial (calculs intensifs) puis à l'usage (serveurs qui traitent les requêtes).

- Impact faible par requête, mais important au cumul → enjeu de sobriété numérique.
- **Testez l'impact carbone de votre cabinet avec KinéCO2** : www.urps-kine-idf.com/kineco2/

Retrouvez tous nos docs pratiques !



www.urps-kine-idf.com/publication/guides-pratiques

.....

Outils utiles au cabinet

(outils numériques nationaux gratuits et sécurisés)

Mail sécurisé
(MSSanté)



authentification.mssante.fr

Tchat sécurisé + Dossier de
coordination (Santélien)



Santélien

santelien.fr/acces-pro

Annuaire régional
(ROR)



www.ror-if.fr

Union Régionale des Professionnels de Santé
Masseurs-Kinésithérapeutes d'Île-de-France

www.urps-kine-idf.com

30 Rue de Lyon, 75012 Paris

contact@urps-mk-idf.org - Tél. 01 44 68 09 67

Suivez-nous sur

